

2024-04-11-N10

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

Nomenclature : 7.1.1.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 11 avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel, THAMI Halima, THOMAS Patrick,

Absents ayant donné procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie,
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2023 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2023 du service de l'eau en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes y compris excédent 2022 reporté	814 907.35 euros
Dépenses	530 966.84 euros
Excédent de clôture	283 940.51 euros

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N10-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 417 023.90 euros
Reste à réaliser..... 0.00 euros
Total produits..... 417 023.90 euros

Dépenses réalisées y compris déficits reportés 387 113.60 euros
Reste à réaliser..... 60 000.00 euros
Total des charges 447 113.60 euros

Déficit - 30 089.70 euros

De reporter les résultats, y compris les restes à réaliser de la section d'investissement,
au budget supplémentaire,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas en date
du 27 Mars 2024,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2023, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont
conformes et identiques,

Le Conseil Municipal,

OUI cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

ADOPTÉ, à l'unanimité, la balance des comptes 2023 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2024 y compris les restes à réaliser
des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002

Excédent de fonctionnement reporté 253 850.81 euros

Chapitre 001

Excédent d'investissement reporté 29 910.30 euros

Déficit de restes à réaliser reportés..... 60 000.00 euros

Excédent capitalisé (1068) 30 089.70 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine



Le Maire,
Jacques GARSAU



Certifié exécutoire

24 AVR. 2024

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le
Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 30.04.2024

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
068-216601088-20240411-2024-04-11-N10-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024